

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de Charlevoix-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372

RÈGLEMENT NUMÉRO 372 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 366 ET FIXANT DE NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

RÈGLEMENT NUMÉRO 372

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Lise Lapointe greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 8 mars 2023, le règlement numéro 372 abrogeant le règlement numéro 366 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus.

QUE l'adoption du règlement numéro 372 a été faite lors de la séance ordinaire du 8 mars 2023 qui s'est tenue à 19 h 00 au Centre Aimélaquois, lieu ordinaire des séances du conseil.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement numéro 372 au bureau de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs

CE 10 mars 2023

Lise Lapointe
Directrice générale et Greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Règlement numéro 372, abrogeant le règlement numéro 366 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus* en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 10^e jour de mars 2023.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 10 mars 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Lapointe", is written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale et Secrétaire-trésorier